

## Commune de Bulle

### Séance du conseil municipal du samedi 14 décembre 2019 sur convocation du 7 décembre 2019

8 membres du CM présents – Isabelle Jeannin, Dominique Perny, Janick Millet excusés

Secrétaire : Christophe André

#### ➤ **Approbation du CR du CM du 13 novembre 2019**

#### ➤ **Assurances complémentaires pour le personnel communal**

Le CA de Centre de gestion a porté son choix sur des prestations dans le domaine de la protection sociale complémentaire le 17 juin 2019 avec la MNT pour la **complémentaire santé** et SOFAXIS pour la **prévoyance complémentaire**.

**Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour prendre en charge :

- Pour le **risque santé** au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par la MNT pour un montant forfaitaire de **40 € mensuel**
- Pour le **risque prévoyance** au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Doubs proposé par SOFAXIS pour le montant **total du coût mensuel de la cotisation soit 1,23 % du TBI + NBI**

#### ➤ **Gestion de la salle des fêtes**

**Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour mettre à jour les tarifs de location de la salle Foblant et notamment les tarifs des HP et HC concernant l'électricité. Ceux-ci sont donc actualisés à **HP : 0.2164 € TTC/KWh et HC : 0.1757 € TTC/KWh**. Ces tarifs seront applicables à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020**.

#### ➤ **Opérations budgétaires**

##### **Budget lotissement**

**Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour clore le budget annexe lotissement **au 31 décembre 2019**. En effet aucun projet n'est envisageable pour l'instant. L'excédent constaté de **12 394,06 €** sera reversé au budget général.

##### **Budget assainissement**

Ce budget sera clos à la fin de l'exercice 2019 du fait du transfert de la compétence à la CFD. **Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour admettre en non valeurs les restes à recouvrer constatés au 10 décembre 2019. Cette **délibération** de principe ne clôt pas cependant la poursuite des recouvrements par la CFD. Ces restes représentent les montants suivants : pour l'exercice 2017 : **15 €**, pour l'exercice 2018 : **417,79 €**, pour l'exercice 2019 : **1 256,52 €**.

#### ➤ **Travaux d'investissement 2020**

**Une délibération est prise à l'unanimité des membres présents** pour solliciter l'Etat par l'intermédiaire de la DETR pour les travaux de réfection de la rue des Clos pour un montant de **15 869,20 €** et pour la réfection du chemin rural du Fourneau pour un montant de **13 728, 80 € HT**. Ces travaux seront inscrits au budget 2020.

#### ➤ **Point sur les dossiers en cours à la CFD**

**PLUi** : Les réunions se poursuivent. La dernière réunion concernant les zones N (naturelles) et A (zones agricoles) a eu lieu le **mardi 10 décembre**. La séance de Conseil municipal exceptionnelle consacrée à la définition du zonage de la Commune de Bulle a été fixée au **jeudi 16 janvier 2020 à 19 h**.

**Transfert de l'eau potable et de l'assainissement** : Un courrier type va être envoyé dans un premier temps à tous les administrés pour expliquer le transfert, les prix retenus et la facturation à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2020**. Des réunions publiques seront organisées rapidement pour expliquer ces décisions conséquentes.

**ZAE** : Le Copil a rencontré l'avocat de la société **2S Habitat** le 25 novembre dernier. Suite à cet échange, une requête devant le TA remettant en cause l'annulation de leur PC sur le lot 24 a été déposée. Nous en avons reçu l'information **le 5 décembre 2019**. Le cabinet DSC Avocats à Besançon nous accompagnera dans cette affaire qui est de fait liée à la CFD, la ZAE étant de compétence communautaire.

#### **Fibre optique**

Une réunion avec le SMIX a eu lieu en Mairie de Bulle le lundi 9 décembre dernier. Elle réunissait le directeur du SMIX (Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit), son directeur de travaux et un représentant de SUEZ Consulting qui suivra les travaux et des Maires des Communes de Bannans, La Rivière Dugeon et Bouverans. L'objet était de nous présenter l'arrivée future de la **fibre à l'habitant (FTTH)**. Celle-ci devrait être opérationnelle **mi-2021**. Une armoire équipée sera installée à Bulle sur la place de la Mairie pour desservir Bulle et les 3 autres communes. Un premier recensement du nombre d'abonnés à prévoir ainsi que des poteaux et réseaux enterrés a eu lieu. Les premiers piquetages prévisionnels aux travaux d'arrivée de la fibre se feront mi-2020.

**Date à retenir : Dimanche 5 janvier 2020 – 11 h – Vœux du Maire à la salle Foblant**

La séance est levée à midi.

Le secrétaire